

Séance ordinaire du 8 mai 2023



2023-05
122

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 8 mai 2023 à 20h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Mme Vanessa Roy, mairesse, est absente.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire suppléant.

Mme Nathalie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2023-05
123

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 04.01 - Séance ordinaire du 11 avril 2023
05 - CORRESPONDANCE

- 05.01** - Bordereau de correspondance
- 06** - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 07** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en avril 2023 et des engagements du mois
 - 07.03** - Offre de services CAUCA - centre d'appel 9-1-1
 - 07.04** - Autorisation événement spécial - Défi des Générations
- 08** - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02** - Emprise 24e rue Est - Échange de terrains M. Raymond Gilbert
 - 08.03** - Proposition d'honoraires WSP - Surveillance des travaux 18e Avenue
 - 08.04** - Demande de paiement no 1 C.R.L. Construction - Travaux salle Desjardins
 - 08.05** - Bureaux administratifs - Salle Desjardins - Demande de paiement Moreau Architectes
- 09** - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02** - Jardin communautaire
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02** - Offre d'achat terrain 18e Avenue lot 5 666 527
 - 10.03** - OHSC - Adoption budget 2023 révisé
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.01** - Embauche moniteur camp 2023
 - 11.02** - Soutien administratif ponctuel
 - 11.03** - Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé UMQ
 - 11.04** - Demande de stage
- 12** - FINANCES
 - 12.01** - Activités et rapports financiers
 - 12.02** - Comptes du mois d'avril 2023 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Dons et commandites
 - 12.04** - Augmentation de la marge de crédit
 - 12.05** - Demande de modification taxes d'ordures matricules 7091 67 9141
 - 12.06** - Demande de modification taxe ordures Cantine
- 13** - LÉGISLATION
 - 13.01** - Abandon de la procédure d'adoption du Règlement 531-2022
 - 13.02** - Avis de motion 538-2023 et dépôt de projet - circulation véhicules lourds
 - 13.03** - Avis de motion 539-2023 - Usage de l'eau potable
- 14** - DIVERS
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-05
124

04.01 - Séance ordinaire du 11 avril 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, séance de mai 2023.

5.01.01 - Informations

- Espace Muni:
 - Convocation à l'AGA;
 - Ordre du jour AGA;
 - PV AGA de juin 2022;
 - PV AGE de septembre 2022;
 - Règlements généraux.
- Moisson Beauce - Statistiques livraison par organisme du 01/04/2022 au 31/03/2023;
- Tour CIBC Charles Bruneau - Passage à La Guadeloupe;
- Tour cycliste des Policiers de Laval - Passage à La Guadeloupe;
- Villages-relais - Avis de convocation AGA;
- Villages-relais - Bulletin avril 2023.

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois d'avril 2023 est de:

	Total du mois	Cumulatif 2023	Comparatif 2022
Déchets industriels et commerciaux:	21.87 t	68.72 t	64.76 t
Déchets résidentiels:	38.99 t	98.42 t	96.57 t
Total à l'enfouissement :	60.86 tonnes	167.14 tonnes	161.33 tonnes
Matières compostables:	12.86 t	28.05 t	28.54 t
Matériaux secs mélangés:	25.75 t	110.32 t	93.69 t
Recyclage industriel et commercial:	9.04 t	50.41 t	46.45 t
Recyclage résidentiel:	11.73 t	43.58 t	43.71 t

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Aucun procès-verbal à déposer. Le procès-verbal de la réunion tenue en avril

sera adopté par le comité à la rencontre prévue le 10 mai. Il sera par la suite déposé au conseil.

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en avril 2023 et des engagements du mois

Les dépenses et engagements du Service incendie seront adoptés au point 12.02.

**2023-05
125**

07.03 - Offre de services CAUCA - centre d'appel 9-1-1

Attendu que les municipalités doivent assurer les services du centre d'urgence 9-1-1 sur leur territoire;

Attendu que l'entente avec CAUCA prenait fin en mars 2023;

Attendu que les frais du service n'ont pas augmenté depuis 2016;

Attendu l'offre de service déposée par CAUCA à la présente pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter l'offre de service du CAUCA et d'autoriser la direction générale à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
126**

07.04 - Autorisation évènement spécial - Défi des Générations

Attendu la demande d'autorisation de passage déposée par le comité organisateur du Choc des Générations dans le cadre de leur activité "Défi des Générations" qui consiste en la tenue de 3 différentes courses dans la municipalité (2, 5 ou 10 km):

- Parcours dans plusieurs routes du réseau routier municipal et traverse de la route 108, tel que détaillé aux plans joints;
- Autorisation de la Municipalité pour l'obtention d'un permis d'évènement auprès du ministère des Transports du Québec.

Attendu les mesures mises en place pour assurer la sécurité des participants;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'autoriser l'activité "Défi des Générations".

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le 1er mai 2023.

S'il y a lieu, les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

**2023-05
127**

08.02 - Emprise 24e rue Est - Échange de terrains M. Raymond Gilbert

Attendu la résolution 2017-04-78 pour le projet d'élargissement de l'emprise de la 24e rue Est (route Pépin) décrivant ce qui suit :

- Un échange de terrains avec le propriétaire adjacent M. Raymond Gilbert;
- Le coût des terrains à 0.30\$/m²;

- De reporter la transaction à la fin des travaux.

Attendu le plan cadastral reçu par M. Francis Carrier, arpenteur, détaillant les lots à être échangés suite aux travaux préparatoires effectués pour le déplacement de la route;

- Lots appartenant à la Municipalité
 - 6 495 772 : 603.3 m²;
 - 6 495 771 : 321.05 m².
- Lots appartenant à M. Raymond Gilbert :
 - 6 495 773: 850.6 m²;
 - 6 495 769: 352.4 m².

Attendu le délai écoulé depuis le début du projet;

Attendu les discussions intervenues avec M. Raymond Gilbert et que ce dernier:

- Propose de faire un échange sans soulte (parcelles de terrain à une valeur équivalente);
- Autorise la Municipalité à utiliser le lot 6 495 772 pour une période maximale de 10 ans.

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu:

- D'abroger la résolution no 2017-04-78;
- De fixer la valeur de la vente des parcelles appartenant à la Municipalité à 0.46\$/m²;
- D'effectuer un contrat sans soulte;
- De mandater Mme Christine Talbot, notaire, pour préparer l'acte de vente;
- D'inscrire à l'acte de vente que la Municipalité pourra utiliser le lot 6 495 772 pour une période maximale de 10 ans;
- D'autoriser la direction générale et la mairesse (ou leurs remplaçants en cas d'absence) à signer les actes légaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
128**

08.03 - Proposition d'honoraires WSP - Surveillance des travaux 18e Avenue

Attendu que la Municipalité a procédé à l'adjudication du contrat de remplacement d'aqueduc et d'égout de la 18e Avenue;

Attendu que dans le cadre de ces travaux, il est pertinent qu'un mandat de surveillance de chantier soit donné à un professionnel;

Attendu que la Municipalité a demandé des propositions d'honoraires à des firmes d'ingénieurs;

Attendu qu'une seule proposition a été déposée:

- Firme WSP:
 - Services au bureau et surveillance sans résidence : 9 800.00\$;
 - Services supplémentaires de surveillance avec résidence : 31 850.00\$ (910 \$ / jour. Le montant facturé correspondra au nombre réel de jours de surveillance réalisés);
 - Plans finaux (TQC) et documents de chantier : 3 000.00\$.

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'accepter l'offre de services no 201-05711-00 de WSP au montant estimé de 44 650.00 \$ + taxes, selon le nombre

réel de jours de surveillance qui auront été réalisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
129** **08.04 - Demande de paiement no 1 C.R.L. Construction - Travaux salle Desjardins**

Attendu la demande de paiement no 1, déposée par C.R.L. Construction et Rénovation, dans le cadre des travaux de relocalisation des bureaux administratifs à la salle Desjardins, au montant de 80 076.28 \$ + taxes (92 067.70\$);

Attendu que la demande de paiement a été approuvée par les professionnels au dossier (architecture et ingénierie);

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'approuver la demande de paiement et d'autoriser le déboursé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
130** **08.05 - Bureaux administratifs - Salle Desjardins - Demande de paiement Moreau Architectes**

Attendu la demande de paiement déposée par Moreau Architectes dans le cadre des travaux de relocalisation des bureaux administratifs à la salle Desjardins au montant de 1 470.00\$ + taxes (1 690.13\$);

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en avril 2023.

**2023-05
131** **09.02 - Jardin communautaire**

Attendu que le projet de jardin communautaire sera réalisé pour une troisième année;

Attendu la demande pour l'achat de compost en partenariat avec les Écoles Roy & St-Louis;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu d'autoriser le service des loisirs à acheter le compost nécessaire à la réalisation du projet pour un budget maximal de 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer.

10.02 - Offre d'achat terrain 18e Avenue lot 5 666 527

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2023-05
132

10.03 - OHSC - Adoption budget 2023 révisé

Attendu que la Société d'habitation du Québec a envoyé à la Municipalité un budget révisé en date du 21 mars 2023 pour l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière concernant le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM-C);

Attendu que le conseil d'administration de l'Office d'habitation a accepté le budget tel que déposé par la Société d'habitation du Québec;

Sommaire	Budget approuvé précédent	Budget approuvé
Intérêts dette long terme RAM capitalisée	311 943 \$	362 211 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	678 490 \$	711 181 \$
La Guadeloupe (EI 1362)		
Intérêts dette long terme RAM capitalisée	8 301 \$	54 503 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	18 437 \$	48 484 \$

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte le budget révisé tel que déposé par la Société d'habitation du Québec et que les modifications au budget initial 2023 sont acceptées pour le secteur de La Guadeloupe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11 - RESSOURCES HUMAINES

La feuille du temps supplémentaire est déposée dans la section comité plénier.

2023-05
133

11.01 - Embauche moniteur camp 2023

Attendu l'offre de services par la Municipalité de La Guadeloupe d'un camp de jour estival;

Attendu que les activités du camp de jour et du service de garde se dérouleront du 26 juin au 17 août 2023;

Attendu l'offre d'emploi affichée, les candidatures reçues et les entrevues passées;

Attendu le besoin premier d'assurer la sécurité de tous;

Attendu l'appui financier obtenu d'Emplois d'été Canada 2023, par le Comité du Centre sportif de La Guadeloupe;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu de retenir les candidats et candidates suivants aux postes de moniteurs/monitrices au camp de jour estival 2023:

- À temps complet:
 - Annie-Pier Brousseau;
 - Amanda Faucher;
 - Madyson Shink;
 - Jacob Fortier;
 - Amilie Gilbert;

- Elizabeth Lacroix;
- Émile Lesaffre.
- À temps partiel:
 - Elcya Jacques;
 - Novaly Létourneau;
 - Ann-Frédérique Perreault;
 - Marguerite Jacques.

- À temps complet employé par le Centre sportif:
 - Josiane Roy;
 - Charles-Étienne Roy;
 - Maude-Émily Jacques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
134**

11.02 - Soutien administratif ponctuel

Attendu que le poste de direction générale est vacant;

Attendu la surcharge de travail pour les employées à l'administration et qu'il y a lieu d'engager un contractuel afin de leur offrir du soutien administratif ponctuel (3 à 5 heures par semaine);

Attendu la proposition de services de M. Marc-André Doyle déposée à la présente:

- Supporter, coacher, le personnel administratif à finaliser les demandes de subventions et à fermer certains règlements d'emprunt.

Attendu l'entente jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu:

- D'accepter l'offre de services proposée par M. Marc-André Doyle;
- D'autoriser la direction générale par intérim à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
135**

11.03 - Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé UMQ

Attendu que conformément au Code municipal et à la Solution UMQ, la Municipalité de La Guadeloupe et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

En conséquence ;

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Municipalité;
- Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- Que la Municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que de son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- Que la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;
- Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat et à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
136**

11.04 - Demande de stage

Attendu la demande de stage en secrétariat déposée par Mme Janea Champagne pour la période du 23 août au 4 octobre 2023;

Attendu que Mme Champagne a fait un stage à la Municipalité à l'hiver 2023 et que cette dernière a démontré un professionnalisme exemplaire, une grande capacité d'apprentissage et une facilité d'intégration à l'équipe;

Attendu qu'il y a lieu, lors d'un stage, d'encadrer le stagiaire afin de lui offrir un apprentissage au niveau de ses compétences;

Attendu que la Municipalité est en période de restructuration:

- Embauche de nouveaux employés (2 aux travaux publics et 2 aux loisirs) qui sont en période de formation;
- Vacance d'un poste.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- D'informer Mme Champagne que, étant donné la période de restructuration actuelle de la Municipalité, nous ne pouvons pas lui offrir un lieu de stage;
- Que lors de son premier stage, elle a répondu aux attentes de la Municipalité et que ses compétences et sa capacité d'apprentissage ne sont aucunement en cause dans la présente décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La directrice générale par intérim dépose:

- L'état des activités financières sommaires;
- L'état des activités financières détaillées.

**2023-05
137**

12.02 - Comptes du mois d'avril 2023 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu

- Que les comptes du mois d'avril 2023 au montant total de 267 941.62 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	22 711.39 \$
Salaires nets payés:	101 058.46 \$
Remise d'employeur & syndicat:	46 172.94 \$
Comptes à payer :	97 998.83 \$
Total:	267 941.62 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de mai 2023 pour un montant total de 117 100.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc.) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2023-05
138**

12.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le déboursé:

- Noël du Bonheur.....100\$
- Société d'Alzheimer..... 50\$

Adoptée unanimement.

**2023-05
139**

12.04 - Augmentation de la marge de crédit

« Mme Guylaine Gagnon, conseillère au siège no 4, déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Elle confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote. »

Attendu que la marge de crédit actuelle de la Municipalité est de 50 000\$;

Attendu les besoins de liquidités annuelles pour assurer les dépenses courantes;

Attendu que le conseil souhaite augmenter la marge de crédit d'un montant supplémentaire de 450 000\$;

Attendu les projets en cours qui bénéficient de subventions à venir et que cette mesure vise à s'assurer de liquidités suffisantes pour concourir aux obligations municipales;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe:

- Demande à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce d'augmenter la marge de crédit d'opération pour un nouveau montant total de 500 000\$;
- Autorise la mairesse et la direction générale à signer le contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
140**

12.05 - Demande de modification taxes d'ordures matricules 7091 67 9141

« Le conseiller M. Carl Boilard déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit actionnaire et administrateur. Le conseiller M. Carl Boilard confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote. » En vertu de l'article 116 du Code municipal du Qc, les élus désignent M. Vincent Breton afin qu'il agisse comme maire suppléant lors des discussions et de la décision de ce point.

Attendu la fermeture de l'entreprise " Les Saveurs de Carthage " en date du 31 mars 2023;

Attendu que ce commerce avait comme lieu d'affaires un local loué situé au 643 B, 14e Avenue;

Attendu la demande déposée par le propriétaire de l'immeuble, matricule 7091 67 9141, 643-679 14e Avenue, 9333-1668 Québec inc et jointe à la présente :

- Annulation de la taxe d'ordures chargée pour le local 643 B, 14e Avenue, à compter du 1er avril 2023.

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu:

- D'annuler la taxe d'ordures commerciale du local 643 B, 14e Avenue en date du 1er avril 2023.
- D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à émettre le crédit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-05
141**

12.06 - Demande de modification taxe ordures Cantine

« Le conseiller M. Carl Boilard déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit actionnaire et administrateur. Le conseiller M. Carl Boilard confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote. » En vertu de l'article 116 du Code municipal du Qc, les élus désignent M. Vincent Breton afin qu'il agisse comme maire suppléant lors des discussions et de la décision de ce point.

Attendu que les catégories d'immeubles déterminant le taux de la taxe d'ordures sont définies à l'annexe A du Règlement de taxation 533-2023 "Compensation-

Service de matières résiduelles";

Attendu que pour l'année 2023, le Casse-Croûte est taxé selon la catégorie "Cantine (7 places assises et +)";

Attendu que celui-ci est plutôt défini comme "Cantine saisonnière" et que ce taux est inscrit à l'annexe A;

Attendu la demande déposée par M. Sylvain Roy, représentant et président de la compagnie 9333-1668 Québec inc.:

- Modification du taux de la taxe d'ordures pour le Casse-Croûte sis au 643-679, 14e Avenue, comme il apparaît au Règlement;

Attendu l'étude de la demande en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- De modifier la catégorie d'immeuble pour la taxation des ordures du Casse-croûte saisonnier et de charger la tarification définie à l'annexe A pour une "Cantine saisonnière" soit 577.50\$;
- D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer la correction et à émettre le crédit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

**2023-05
142**

13.01 - Abandon de la procédure d'adoption du Règlement 531-2022

Attendu que la Municipalité a adopté le Règlement 531-2022 modifiant le Règlement 337-2003 et ses modifications, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

Attendu que ce Règlement doit être approuvé par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

Attendu les recommandations du MTQ et les modifications à être apportées au Règlement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu que la Municipalité:

- Abandonne la procédure d'adoption du Règlement 531-2022;
- Recommence la procédure afin d'abroger les Règlements antérieurs et apporter les modifications proposées par le MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13.02 - Avis de motion 538-2023 et dépôt de projet - circulation véhicules lourds

Monsieur Frédéric Poulin, conseiller au siège no 2, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 538-2023 abrogeant et remplaçant le Règlement 337-

2003 et ses modifications, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

- Dépose le projet de règlement numéro 538-2023.

13.03 - Avis de motion 539-2023 - Usage de l'eau potable

Monsieur Pierre Grondin conseiller au siège no 1, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 539-2023:
 - Décrétant les normes relatives à l'usage de l'eau potable;
 - Abrogeant et remplaçant les Règlements no 219-1992, 235-1992 et 302-1997 et 309-1998.
- Dépose le projet de règlement numéro 540-2023 concernant l'usage de l'eau potable.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2023-05
143**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21h05

Carl Boilard
Maire suppléant

Nathalie Gagnon
Directrice générale et greff. trés. par intérim